

Strasbourg, le 30 janvier 2026

à

Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin

**Objet : Organisation de la sieste en PS et dérogations exceptionnelles**

Monsieur le Directeur académique,

Nous avons été alertés par de nombreux collègues, enseignant·e·s en maternelle et directeurs et directrices au sujet des difficultés qu'ils et elles rencontrent dans la mise en œuvre de la circulaire du 4 juin 2025 concernant la sieste en petite section.

En effet, les limites que vous imposez pour les possibilités de dérogation dégradent les conditions de travail de nos collègues et compliquent fortement l'organisation des après-midis à l'école maternelle :

- directeurs et directrices doivent convaincre les parents que leur enfant doit faire la sieste à l'école et se heurtent souvent à des fins de non recevoir
- la multiplication du nombre d'enfants faisant la sieste à l'école nécessite soit l'aménagement d'une deuxième salle (parfois cela se fait dans la salle de motricité), soit la transformation de la plus grande salle de classe en salle de sieste, reléguant, de fait, une classe dans une salle plus petite, mal adaptée, parfois sombre, la commune n'étant d'ailleurs pas toujours enclue à faire les aménagements nécessaires, à acheter davantage de lits, etc.
- le nombre plus important d'enfants faisant la sieste impose aussi la présence de plus d'ATSEM auprès d'eux, au détriment des élèves des autres niveaux
- le décloisonnement des classes de moyenne et de grande sections devient plus compliqué à organiser, voire impossible, par manque de salles, d'ATSEM et en raison de la présence de plus d'enfants dans l'école, alors que ce décloisonnement présente des atouts pédagogiques indéniables
- la possibilité offerte aux parents et aux assistantes maternelles de ramener l'enfant à l'école après la sieste ne tient pas compte des contraintes organisationnelles, par exemple liées à la présence d'autres enfants plus jeunes à la maison
- enfin, la limitation de la durée de la sieste, que ce soit à l'école ou à la maison, pour permettre « des temps d'apprentissages » se fait au détriment du bien-être des enfants, à qui on impose un rythme qui ne leur est pas adapté, alors que les neurosciences montrent que le manque de sommeil augmente l'hyperactivité, l'irritabilité et les difficultés d'apprentissage (Stéphanie Mazza, 2021).

Le décret de 2019 qui instaure la possibilité de déroger à l'obligation d'assiduité pour les élèves de petite section ne prévoit pas de limitation de durée à ces demandes. Pourquoi vouloir imposer un cadre plus restrictif ? D'autant que, dans de nombreuses écoles ou, traditionnellement, les

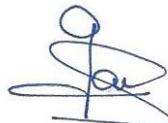
enfants font la sieste à la maison, les résultats aux évaluations CP ne sont pas moins bons que dans les autres. Nous sommes convaincus qu'une approche flexible et concertée permettrait de respecter les rythmes des enfants, de préserver la qualité pédagogique, d'impliquer les familles et les communes et de garantir l'équité, en adaptant les règles aux spécificités de chaque école, plutôt qu'en appliquant un cadre unique et rigide.

Nous vous demandons :

- de tenir compte des réalités du terrain et de laisser aux écoles la possibilité d'adapter les aménagements de scolarité en fonction de leur public et de leurs locaux
- de donner aux écoles le temps et les moyens de s'adapter.
- d'associer les communes à la réflexion afin de trouver des solutions au niveau local (aménagement des locaux, articulation avec le périscolaire, présence de personnel communal, etc.)
- former les enseignant·e·s, les directeurs et les directrices au dialogue avec les familles pour qu'ils et elles sachent argumenter en faveur de la sieste à l'école, en évitant les tensions, et obtenir l'adhésion des parents

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courrier et vous prions de croire, Monsieur le Directeur académique, en notre profond attachement au service public d'Education.

Pour la CFDT Education Alsace,  
Patricia GONZALEZ, secrétaire départementale

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Patricia Gonzalez".